



# A vos cultures

N° 27 – 27 septembre 2017

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de santé du végétal n°33

### A RETENIR :

#### Colza :

- Début du vol de grosse altise, surveiller les morsures sur les parcelles encore au stade sensible (3 feuilles ou moins)
- Plusieurs parcelles touchées par les pucerons, dont des parcelles hors réseau en Sologne ayant nécessité des interventions. A surveiller attentivement jusqu'au stade 6 feuilles.

### COLZA

**Cette semaine 15 parcelles ont été observées sur les 18 déclarées à ce jour.**

**STADES :** 90% des parcelles ont atteint ou dépassé le stade 3 feuilles, stade de fin de sensibilité aux limaces et altises. Les parcelles les plus avancées ont atteint le stade 5 feuilles (20%).

#### LIMACES :

7 parcelles du réseau sur 9 observées présentent des dégâts, mais moins de 5% de la surface foliaire est atteinte.

**Poursuivre la surveillance pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 3-4 feuilles.**

Rappel : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour le colza mais l'accumulation des morsures peut entraîner une dépréciation rapide et préjudiciable en cas de présence significative.

## PETITES et GROSSES ALTISES

Les 12 parcelles observées cette semaine présentent toutes des morsures d'altises, qui restent cependant limitées avec 30% de plantes touchées en moyenne. Moins de 5% de la surface foliaire est atteinte.

### PETITES ALTISES

3 pièges sur 7 comportent des captures de petites altises, avec 4 individus par cuvette en moyenne. Il n'y a pas d'évolution de la pression depuis la semaine dernière.

### GROSSES ALTISES

14 pièges sur 15 présentent des captures de grosses altises avec 16 insectes par cuvette en moyenne.

Des températures fraîches puis un redoux ont **déclenché le vol des grosses altises**.

Le nombre de captures n'est qu'un indicateur de l'activité de l'insecte, il faut donc **continuer de surveiller très attentivement les morsures sur toutes les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 4 feuilles, et intervenir si le seuil est dépassé**.



Petite altise



Grosse altise

### Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à **8 pieds sur 10 portant des morsures avec 25% de la surface foliaire atteinte**, jusqu'au stade 3 feuilles. En cas de **levée tardive** (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, **le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures**.

Si ce seuil est atteint, intervenir avec une cyperméthrine comme par exemple Cythrine Max à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l).

## TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza.



Adultes



Larves

Des captures d'adultes en cuvette jaune sont signalées dans 4 parcelles sur 4 observées. La présence d'adultes n'est pas un indicateur pertinent du risque encouru mais elle doit vous inciter à vérifier la présence de larves sur la végétation. **Maintenir la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles des colzas.**

Rappel du seuil d'intervention :

Intervenir si les larves prélèvent **plus du quart de la surface foliaire**. Les plus graves attaques arrivent souvent en fin de stade larvaire quand les fausses chenilles sont devenues noires.

### PUCERONS VERTS

Des pucerons verts ont été observés sur 5 parcelles (sur 13 observées). 10% des plantes sont porteuses en moyenne, mais une parcelle présente 35% de plantes porteuses.

**Des parcelles hors réseau, en Sologne notamment, présentent des infestations importantes ayant nécessité une intervention.**

**Une surveillance attentive doit donc être poursuivie en observant la face inférieure des feuilles et le cœur des plantes jusqu'au stade 6 feuilles.**

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de risque est fixé à **20% de plantes porteuses de pucerons jusqu'au stade 6 feuilles.**

**Attention, les pucerons verts sont résistants aux pyréthrinoïdes et des baisses d'efficacité des produits à base de pyrimicarbe ont été relevées. En cas de dépassement du seuil il faut donc privilégier une intervention avec un PROTEUS à 0.625 L/ha (deltaméthrine 10 g/L, thiaclopride 100 g/L).**

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques  
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/GuidePHYTO2014.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf)
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toute autre information  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr

